

LIBRE PENSEE

Fédération des Alpes de Haute Provence librepensee04@orange.fr

norepenseed 4 wor angesti

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Reconquista catholique » dans les Alpes de Haute Provence

Cet été 2015, des élus du département des Alpes de Haute Provence nous signalent qu'ils sont démarchés par le directeur du **Service Pastoral d'Etudes Politiques** (SPEP) pour un <u>pèlerinage à Lourdes</u>, ainsi que par le secrétaire général de **Chrétiens en Forum**, pour participer à une conférence-débat «*Quelle laïcité pour quelle fraternité?* » avec **Pierre Langeron**, juriste, professeur à l'I.E.P. d'Aix-en-Provence, le 10 octobre 2015, à MANOSQUE.

Outre le fait que ces élus destinataires de ces invitations s'estiment l'objet de « **lobbying** » de la part d'un culte, voire de harcèlement par leur insistance, la Libre Pensée a jeté un coup d'œil sur les intervenants de ladite conférence :

Qu'on y trouve un élu municipal de Manosque ne nous a pas étonné étant donné l'engagement de la municipalité dans une association avec les communautés religieuses locales nommée « <u>ManosqueFraternité</u>» qui réduit la laïcité au dialogue interreligieux.

Par contre, la présence, es-qualité, annoncée, de Madame le proviseur du Lycée Félix-Esclangon (Manosque), nous paraît plus que problématique du point de vue du respect de la laïcité.

De plus, la lecture du texte de l'orateur, **Pierre Langeron**, intitulé <u>« Vous avez dit laïcité ? »</u> en dit long sur la conception de la laïcité institutionnelle que prétend défendre ce juriste :

En effet, si l'auteur rappelle brièvement l'esprit et la lettre de la loi de 1905, il glisse très vite du « **libre exercice des cultes** » garanti par l'art1 de la loi de 1905, à la *''liberté religieuse''* étrangère à la même loi, entérinant au passage les "accommodements raisonnables", et autres exceptions à la loi (concordat de 1801 d'Alsace-Moselle, subventions publiques aux religions, la loi Debré sans la nommer, le catéchisme dans les locaux scolaires, la participation d'un chef d'Etat à une messe, le lobbying auprès des représentants de l'Etat...), c'est à dire un catalogue des pratiques et lois antilaïques auquel nous ont habitués tous les gouvernements de la 5ème République, comme faisant partie des évolutions de la démocratie dans un contexte de soi disant "retour des religions", pourtant infirmé par les statistiques.

Pour couronner le tout, ceux qui comme la Libre Pensée n'acceptent pas ce cours délétère pour la laïcité institutionnelle, sont caricaturés en partisans du "laïcisme", qui voudraient un « État athée » et la relégation de la liberté de conscience à « la sphère domestique ».

En somme, un parfait manifeste de la recléricalisation de la République.

Comme le Congrès de la FNLP à Ste-Tulle l'avait mis en lumière en août 2012, l'Eglise romaine descend désormais directement dans l'arène politique.

Certes, on ne peut interdire à une Eglise de s'adresser aux élus de la République.

Mais, face à cette tentative de « *reconquista de la République* » opérée avec insistance auprès d'élus par l'Eglise romaine dans le département des Alpes de Haute Provence, la Libre Pensée soutient l'immense majorité des élus de la République attachés à la laïcité institutionnelle (Loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat et laïcité scolaire prévue par les lois Ferry-Buisson-Goblet de 1881-1886).

A l'occasion du 110^{ème} anniversaire de la séparation des Eglises et de l'Etat, la Libre Pensée appelle tous les laïques de ce pays, à manifester le samedi 05 décembre à Paris (Place de la République à 15h) en défense de la loi de 1905, pour l'abrogation de la loi Debré (1959), matrice de toutes les lois antilaïques.